

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION du PROGRAMME DE FIDELITE CAMELE'OH

Le programme de Fidélité CAMELE'OH est proposé par la société RICHELIEU animant le réseau des points de vente CAMELE'OH sur le territoire français.

L'objectif du PROGRAMME FIDELITE est d'établir une relation privilégiée entre les restaurants du réseau CAMELE'OH et les consommateurs, clients de l'enseigne, ce que la personne physique qui souhaite participer au PROGRAMME FIDELITE (ci-après le « CLIENT ») reconnaît.

Toute adhésion au PROGRAMME FIDELITE dans un des restaurants CAMELE'OH participant (ci-après le « RESTAURANT ») entraîne l'acceptation pure et simple par le CLIENT des présentes conditions générales d'utilisation qui lui ont été soumises lors de son inscription et dont le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance.

Les conditions générales d'utilisation en vigueur sont disponibles sur simple demande à l'accueil du RESTAURANT. Ces dernières sont également disponibles sur demande écrite à l'attention du votre restaurant habituel.

I. QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME FIDELITE ?

Le PROGRAMME FIDELITE proposé par le RESTAURANT au CLIENT permet au CLIENT de cumuler des euros lors de chaque achat effectué dans un RESTAURANT participant et ainsi de bénéficier de réduction sur le montant de ses achats.

Chaque euro dépensé par le CLIENT dans les RESTAURANTS participants permet l'octroi d'une somme d'argent correspondant à 5% du montant de l'addition. Cette opération s'appelle communément le cagnottage.

Ces Euros peuvent être cumulés et utilisés dans les restaurants CAMELE'OH suivants :

- CAMELE'OH de Bourgouin - 38
- CAMELE'OH de Lunel - 34
- CAMELE'OH de Macon - 71

II. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME FIDELITE

➤ Qui peut adhérer au PROGRAMME FIDELITE ?

Toute personne physique âgée de 18 ans et plus, sur simple demande auprès du RESTAURANT peut adhérer au PROGRAMME FIDELITE.

L'adhésion au PROGRAMME FIDELITE est gratuite et n'est pas conditionnée au paiement d'une consommation dans le RESTAURANT.

Le PROGRAMME FIDELITE est strictement réservé aux consommateurs personnes physiques pour une utilisation privée et/ou professionnelle. Les personnes morales sont exclues du PROGRAMME FIDELITE. Toute autre utilisation sera considérée comme frauduleuse et conduira à la perte du bénéfice du PROGRAMME FIDELITE.

➤ Comment s'inscrire au PROGRAMME FIDELITE?

1) Tablette tactile disponible en RESTAURANT

Le CLIENT a la possibilité de s'inscrire au PROGRAMME FIDELITE via une tablette tactile proposée dans les RESTAURANTS participants.

Il renseigne obligatoirement afin de valider son inscription ses : nom, prénom, numéro de téléphone mobile et/ou une adresse email valable et personnelle ainsi que son RESTAURANT préféré.

Le CLIENT doit accepter, en cochant la case prévue à cet effet, les présentes conditions générales d'utilisation afin de valider son inscription.

Quelque soit le mode d'inscription privilégié par le CLIENT, ce dernier recevra un mail à l'adresse mail renseignée par ses soins demandant au CLIENT de valider son inscription. Le

CLIENT devra positivement confirmer son inscription afin que cette dernière soit définitivement validée. A défaut d'adresse mail valable, le CLIENT recevra un SMS sur le numéro de téléphone renseigné lors de son inscription avec une procédure lui permettant de confirmer son adhésion au PROGRAMME FIDELITE.

Le CLIENT garantit l'exactitude, l'intégrité et la véracité des données et informations transmises lors de son adhésion au PROGRAMME FIDELITE.

Quelque soit le mode d'inscription privilégié par le CLIENT, une carte de fidélité facultative, ci-après « CARTE DE FIDELITE » peut être retirée par ce dernier directement à la caisse de son RESTAURANT. Pour permettre l'identification de son espace personnel, le CLIENT communiquera au personnel du RESTAURANT son nom, prénom, email ou numéro de mobile.

La CARTE DE FIDELITE sera immédiatement éditée et remise au CLIENT en main propre. Aucun envoi postal ne sera effectué.

Il ne sera remis qu'une seule CARTE DE FIDELITE par personne physique.

Il pourra être demandé au CLIENT, à chaque utilisation de sa CARTE DE FIDELITE, de justifier de son identité. A défaut de pouvoir en justifier, il pourra être refusé au CLIENT le crédit des points correspondants au montant de son achat.

➤ **Que faire en cas de changement de ses coordonnées ?**

En cas de changement de ses coordonnées personnelles, le CLIENT devra procéder à sa modification en s'adressant directement à la caisse de son RESTAURANT afin que soit procédé aux modifications.

➤ **Comment cumuler des euros fidélité ?**

Chaque passage en caisse permet au CLIENT de cumuler des euros correspondants à 5% du montant de son achat.

Il est précisé que pour tout montant ne présentant pas un prix rond, les modalités sont les suivantes :

- Prix présentant une décimale comprise entre 0.01 à 0.49 centimes, le crédit sera arrondi au centime inférieur.
- Prix présentant une décimale comprise entre 0.50 à 0.99 centimes, le crédit sera arrondi à l'euro supérieur.

Le cumul des euros fidélité se fonde exclusivement sur la somme totale et finale dépensée par le CLIENT..

Le CLIENT ayant profité d'une remise fidélité sur le montant de son achat bénéficie également sur cet achat du cumul d'euros fidélité, après déduction faite du montant de la remise.

➤ **Comment connaître le solde de ses points fidélité ?**

Le CLIENT peut consulter le solde de ses points fidélité disponibles soit :

- sur la tablette tactile disponible dans les RESTAURANTS participants,
- sur son ticket de caisse dès lors que le CLIENT s'est préalablement identifié comme membre du PROGRAMME DE FIDELITE

➤ **Comment utiliser ses points fidélité ?**

Le CLIENT n'est autorisé à utiliser ses remises fidélité qu'à compter de sa seconde visite en RESTAURANT.

Les euros fidélité cumulés par le CLIENT peuvent être utilisés sous forme de remise(s) à la demande du CLIENT.

Les remises pourront être accordées dans tous les RESTAURANTS participants. Ces dernières ne sont pas cumulables avec d'autres offres en cours dans les RESTAURANTS sauf stipulations contraires expressément précisées par le RESTAURANT.

Pour bénéficier de ces remises, le CLIENT doit s'identifier comme participant au PROGRAMME FIDELITE en se signalant comme tel au personnel du RESTAURANT préalablement à son paiement via :

- sa carte de fidélité personnelle (la présentation de la carte d'identité pourra être requise)
- la présentation de sa carte d'identité ainsi que la mention de son nom, numéro de mobile ou son adresse email en cas d'homonymie constatée.

Seul le titulaire de la CARTE DE FIDELITE est autorisé à utiliser le solde de ses Euros fidélité disponible.

La CARTE DE FIDELITE n'est en aucun cas une carte de paiement.

Les Euros fidélité ne peuvent donner lieu ni à une contre-valeur en numéraire ni à un rendu en monnaie.

➤ **Combien de temps le CLIENT peut-il utiliser ses Euros fidélité ?**

Le défaut d'utilisation des Euros fidélité pendant une durée de douze (12) mois et 1 jour à compter du dernier paiement du CLIENT dans un RESTAURANT participant annulera le solde cumulé des points fidélité.

Le CLIENT sera informé de la date d'échéance susvisée par l'envoi de mails ou à défaut de sms dans les délais respectifs d'un 1 mois et 15 jours précédant ladite date.

➤ **Quelles sont les catégories de produits exclus du PROGRAMME FIDELITE ?**

Le PROGRAMME DE FIDELITE ne s'applique pas aux montants facturés pour des locations de salles et/ou des ventes de produits (hors consommation sur place).

➤ **Que faire en cas de perte, de vol, ou d'endommagement de sa CARTE DE FIDELITE ?**

En cas de perte, de vol ou d'endommagement de sa CARTE DE FIDELITE, le CLIENT devra, dès la constatation de l'événement, faire une déclaration auprès du RESTAURANT. La CARTE DE FIDELITE ainsi déclarée perdue, volée ou endommagée sera désactivée. Une nouvelle CARTE DE FIDELITE nominative disposant d'un nouveau numéro d'adhésion sera remise au CLIENT et les euros fidélité déjà crédités à la date de la déclaration seront transférés sur sa nouvelle CARTE DE FIDELITE après acceptation du RESTAURANT et de l'enseigne CAMELE'OH.

Ni le RESTAURANT, ni l'enseigne CAMELE'OH ne pourront être tenus responsables à l'égard du CLIENT en cas d'utilisation frauduleuse de la CARTE DE FIDELITE entre le moment du vol ou de la perte et la désactivation effective de la CARTE DE FIDELITE.

Aucune demande de remboursement des points fidélité frauduleusement utilisés ne sera recevable.

III. COMMENT SONT UTILISEES LES DONNEES PERSONNELLES DU CLIENT ?

Le PROGRAMME FIDELITE proposé par le RESTAURANT est la propriété de la société RICHELIEU, Société par Actions Simplifiée.

La mise en place du PROGRAMME FIDELITE respecte les formalités préalables imposées par la réglementation dont la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Le CLIENT autorise CAMELE'OH et le RESTAURANT à procéder au traitement automatisé des données personnelles le concernant collectées lors de son inscription au PROGRAMME

FIDELITE . Ces données sont destinées à la gestion du PROGRAMME FIDELITE et pourront être utilisées tant par l'enseigne CAMELE'OH et le RESTAURANT que par les prestataires liés à ces derniers et intervenant dans la gestion dudit Programme.

Si le CLIENT l'a expressément accepté lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet, les données personnelles renseignées par le CLIENT pourront être utilisées par l'enseigne CAMELE'OH pour contacter le CLIENT dans le cadre du PROGRAMME FIDELITE ainsi que pour lui envoyer des informations et des offres de la part de CAMELE'OH et/ou du Groupe Richelieu.

Le CLIENT peut exercer, à tout moment, ses droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression sur les informations le concernant et peut s'opposer, pour des motifs légitimes, au traitement de ses données en écrivant à l'adresse de son restaurant à habituel.

IV. RESPONSABILITE

Le RESTAURANT et/ou l'enseigne CAMELE'OH déclinent toute responsabilité à l'égard du CLIENT en cas de non respect des présentes conditions générales d'utilisation et se réservent le droit d'engager toute action notamment judiciaire qu'ils jugeraient utile en cas de déclaration erronée ou mensongère des informations personnelles du CLIENT, et / ou d'utilisation abusive ou frauduleuse du PROGRAMME FIDELITE. Dans ces hypothèses, le CLIENT perdra le bénéfice de sa CARTE DE FIDELITE et de la totalité des euros fidélité crédités.

En cas de dysfonctionnement, l'enseigne CAMELE'OH s'engage à tout mettre en oeuvre pour rétablir dans les meilleurs délais le PROGRAMME FIDELITE et à conserver les euros fidélité du CLIENT à l'exclusion des cas de force majeure qui mettrait l'enseigne CAMELE'OH dans l'impossibilité de récupérer les informations liées au PROGRAMME FIDELITE.

V. DIVERS

Les présentes conditions générales d'utilisation peuvent être modifiées à tout moment. Le CLIENT sera préalablement informé par communication des nouvelles conditions générales d'utilisations par tout moyen approprié (affichage en RESTAURANT)

Dans le cas où le RESTAURANT et/ou l'enseigne CAMELE'OH ne seraient plus en mesure d'assurer le bon fonctionnement du PROGRAMME FIDELITE, celui-ci pourrait être suspendu ou arrêté à tout moment. Une information en ce sens serait alors communiquée au CLIENT par tout moyen approprié.

En cas de cessation du PROGRAMME FIDELITE, les euros fidélité crédités sur la CARTE FIDELITE du CLIENT pourront être utilisés pendant le délai qui sera indiqué par le RESTAURANT et / ou l'enseigne CAMELE'OH et à l'issue duquel ils seront définitivement perdus.